

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 18 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des sports Giroux Sannier (*arrêté municipal du 29 juin 2020*), sous la Présidence de Monsieur Raphaël JULES, en suite de la convocation en date du 05 février 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 30

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- *Betty BOULOGNE* pouvoir à *Hélène BERNAERT*
- *Stéphanie CABOCHE* pouvoir à *Caroline CARON*
- *Virginie MALAYEUDE* pourvoir à *Pascale LEBON*

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2021-1-3
Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2021

Le Rapport d'Orientation Budgétaire, joint en annexe, pour l'exercice 2021 est présenté à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE et APPROUVE le Débat d'Orientation Budgétaire.

Nombre de votants : 33 POUR : 25 ABSTENTION : 7 CONTRE : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Transmis à la Sous-Préfecture le 03/03/2021

Affiché notifié le 03/03/2021

Rendue exécutoire la présente décision le 03/03/2021

Saint-Martin-Boulogne, le 03/03/2021

Le Maire,



Saint-Martin-Boulogne, le 18 février 2021

Le Maire,
Raphaël JULES



Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours :

<http://www.telerecours.fr>